

CONVENTION

RÉGULER LA MONDIALISATION

Atelier de réflexion du Vendredi 27 Septembre 2019
8h30 -10h15
Ministère des affaires étrangères
48 rue de Javel, 75015 Paris
Salle GUT 245

RETOUR SUR L'AFFAIRE BOEING 737 MAX

Suite aux deux accidents de l'avion Boeing 737 Max des compagnies Lion Air (Indonésie) et Ethiopian Airlines au premier semestre 2019, la Chine a été le premier pays à décider d'interdire les vols de ces avions et à demander réparation, générant une crise sans précédent chez l'avionneur américain et quelques inquiétudes sur le marché mondial de l'aviation. L'impact de l'affaire a ensuite dépassé le seul secteur de l'aéronautique. Cette affaire constitue une illustration des évolutions de la mondialisation.

La Chine - qui devrait représenter 30% du marché mondial et environ 80% de la croissance du trafic aérien d'ici 2025 - pourrait ne plus se contenter de son rôle de puissance commerciale, en s'affirmant également comme puissance régulatrice. S'agit-il d'une stratégie pour bousculer le duopole Airbus-Boeing ? Faut-il y voir une des modalités de la « guerre économique » que se livrent les deux géants ? Cette crise touche en tous cas l'Europe – et la France en particulier – tant économiquement, diplomatiquement qu'au niveau normatif.

Au-delà de la crise, cette histoire peut représenter une opportunité puisqu'elle a permis de réunir autour de la table les régulateurs du secteur. Elle marque peut-être l'entrée de la Chine sur ce marché et pourrait rebattre ainsi les cartes de la sécurité aérienne mondiale.

Une telle affaire « à tiroirs » est l'occasion d'apprendre quelques leçons sans oublier de déterminer les problématiques en jeu, les ambitions de chacun des acteurs, et de définir quel positionnement adopter. Il conviendra par-là de réfléchir à la dimension culturelle du rapport au droit, à la sécurité et à la régulation pour savoir si l'on est ou pas en train d'assister à un nouveau type de régulation économique et de confrontation des puissances ?

Intervenants

M. Charles André CITROEN, Chargé d'étude à l'Institut Montaigne,

Me Laure DERON, Avocate au Barreau de Paris, Ancien directeur juridique et développement de projet Veolia en Chine et Asie centrale
